

FILE
SECRET

No 42

SECRET/44/Add.4

22 juin 1956

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

Français seulement

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

RESULTATS DES NEGOCIATIONS

Les délégations de la France et du Royaume-Uni ont terminé leurs négociations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XI A et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation
de la France

Signé au nom de la délégation
du Royaume-Uni

Résultats des négociations engagées au titre
de l'article XXVIII en vue de la modification
ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XI A
et négociées primitivement avec le Royaume-Uni

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XI A

(FRANCE METROPOLITAINE)

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
716 A	Fils de caoutchouc : - fils de caoutchouc nus	5%	20%

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
1188 B	Ouvrages en amiante non dénommés ni compris ailleurs: - cartons, feutres et papier d'amiante	25%	
1188 C	- fils et cordonnets, simples ou retors	25%	
1188 D	- tresses, même imprégnées ou graphitées avec ou sans âme en autres matières	25%	
1188 E	- bourrelets	25%	
1188 F	- tissus en amiante, mélangés ou non de matières textiles ou de fibres de verre	25%	

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
1188 B	- carreaux de revêtement et de pavement à base d'amiante additionné de charges et de liants (asphalte, résine de coumarone, etc...) autres que le ciment		20%
1188 C	- cartons, feutres et papiers d'amiante, contenant ou non du caoutchouc, armés ou non:		
	- - non découpés ou découpés de forme carrée ou rectangulaire		20%
	- - découpés autrement		20%
1188 D	- fils et cordonnets simples ou retors, armés ou non		20%
1188 E	- tresses, même imprégnées ou graphitées avec ou sans âme en autres matières		20%
1188 F	- bourrelets		20%
1188 G	- tissus en amiante, mélangés ou non de matières textiles ou de fibres de verre, armés ou non		
	- - non enduits		20%
	- - enduits (caoutchoutés etc..)		20%